

Région → Actualité

FAITS DIVERS

PUY-DE-DÔME ■ Suspecté d'avoir menacé son amie de la tuer

La scène a été particulièrement violente, dans cet appartement de la route de Marsat, à Riom, lundi soir. Lors d'une dispute, un homme de 44 ans aurait jeté une tasse de café au visage de son amie. Il lui aurait ensuite écrasé un récipient sur le crâne. L'altercation se serait poursuivie dans la cuisine où l'homme se serait saisi d'une feuille de boucher et aurait menacé sa victime de la tuer. Un voisin est parvenu à désarmer le quadragénaire. Les policiers l'ont interpellé et l'ont placé en garde à vue. Il aurait reconnu les violences mais aurait nié les menaces de mort. Il a été placé sous contrôle judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. ■

Frappé pour une cigarette : le suspect poursuivi

La garde à vue de l'homme soupçonné d'avoir frappé un passant, rue Michelet, à Clermont-Ferrand, après lui avoir volé une cigarette (*notre édition précédente*), a été levée. Ce Guinéen de 18 ans, en situation irrégulière sur le territoire français, sera jugé en février prochain par le tribunal correctionnel. Il est assigné à résidence jusqu'à son procès. ■

Avec 30 grammes de résine de cannabis sur lui

Confrontés à un passager récalcitrant à un contrôle, les contrôleurs de la SNCF ont fait appel aux policiers et aux agents de la Suge (la Sûreté générale, c'est-à-dire la police ferroviaire) pour ramener le calme, mercredi à 17 h 40, à la gare de Riom. Interpellé, cet homme de 27 ans a été trouvé porteur d'un total de 30 grammes de résine de cannabis. Il a été laissé libre à l'issue de son audition. Il fera l'objet d'une ordonnance pénale. ■

LE PUY-EN-VELAY ■ Suspectés d'avoir mis le feu au self du lycée Jean-Monnet

Deux jeunes en détention

Deux jeunes hommes de 19 ans ont été mis en examen et placés, hier, en détention provisoire. Ils sont soupçonnés d'avoir, durant la nuit du 25 avril, incendié le self du lycée Jean-Monnet au Puy-en-Velay au cours d'un périple nocturne émaillé d'une série de dégradations et de violences.

Philippe Suc et Lionel Ciochetto

Six semaines après l'incendie criminel du self du lycée Jean-Monnet, trois jeunes hommes ont été interpellés mardi sur le bassin du Puy-en-Velay. Deux d'entre eux, âgés de 19 ans, ont été mis en examen et placés en détention provisoire, hier, après leur passage devant le juge des libertés et de la détention.

Ils sont soupçonnés d'avoir participé à toute une série de dégradations et de violences, commises dans la nuit du jeudi 25 avril, entre 4 heures et 5 h 20 du matin. Au cours de ce périple nocturne, le self du lycée professionnel Jean-Monnet a été ravagé par les flammes. Un incendie qui a suscité beaucoup d'émoi au sein de la communauté éducative.

Âgé de 25 ans, le troisième



DÉGÂTS. Le restaurant du lycée Jean-Monnet a été en partie détruit dans l'incendie. Bilan des dégâts : 1,5 million d'euros. PHOTO VINCENT JOLFRE

me homme interpellé mardi aurait joué un rôle moindre dans cette affaire. Il a été entendu comme simple témoin assisté.

Violences

Ce sont les investigations, menées conjointement par la police judiciaire de Clermont-Ferrand et le commissariat du Puy-en-Velay, qui ont conduit mardi à ces interpellations.

Les deux jeunes de 19 ans sont suspectés d'avoir, outre l'incendie de l'espace restauration du lycée, commis des violen-

ces volontaires sur le proviseur et un passant qui se rendait à son travail.

Ils sont également soupçonnés de s'être introduits dans les locaux du journal *L'Éveil*, d'avoir dégradé des véhicules de police, d'avoir brisé une vitre au musée Crozatier, d'avoir détruit une station météo ainsi que des containers à poubelles.

L'un des deux auteurs présumés a été écroué à la maison d'arrêt du Puy. Concrètement, il n'a fait que réintégrer celle-ci. Il en avait été extrait cette semaine pour les besoins

de la garde à vue. Le jeune homme est déjà soupçonné d'être impliqué dans un incendie volontaire, qui remonte au mois dernier, rue du Bessat, au Puy.

Il entendait des voix

Jugé dernièrement en comparution immédiate, il avait bénéficié d'un délai pour préparer sa défense, à la demande de son avocate, M^e Anne-Sophie Clauzier, qui avait jugé « indispensable » de le faire examiner, au préalable, par un psychiatre. Le jeune homme avait en effet déclaré « entendre des voix dans sa tête ». Il devait comparaître à l'audience correctionnelle du 13 juin.

Son compare a déclaré devant le juge des libertés et de la détention n'avoir que de vagues souvenirs de la fameuse soirée du 25 avril. « J'ai bu de l'alcool, j'ai fumé. J'ai abusé sur les quantités », a-t-il admis, en larmes, avant d'exprimer des regrets. Il a été conduit, hier soir, au centre pénitentiaire de Lyon Corbas.

Les deux jeunes encourrent chacun une peine de dix ans d'emprisonnement. ■

VICHY

La Compagnie de Vichy entre dans une nouvelle ère

C'est fait. La Compagnie de Vichy change de mains. Dirigée par Jérôme Phelipeau depuis 2005, la société exploitante du domaine thermal pour le compte de l'Etat a été rachetée par France Thermes.

« Expert en développement de resorts, thermaux et touristiques », le groupe a signé mercredi l'acte d'achat. « Une acquisition stratégique et déterminante pour le groupe qui se hisse ainsi à la seconde place des opérateurs thermaux, avec un chiffre d'affaires de 56 millions d'euros attendu en 2019 », indique un communiqué.

« Un important plan d'investissement »

France Thermes, dirigé par Sylvain Serafini, est déjà implantée en Auvergne, à Châtel-Guyon, où « le complexe nouvelle génération Aïga Resort en cours de construction ouvrira ses portes au printemps 2020 après 35 M€ d'investissements ».

Une stratégie que le groupe « va appliquer une nouvelle fois à la Compagnie de Vichy, en collabo-

ration avec les équipes opérationnelles actuellement en place, composées de 255 salariés (en équivalent temps plein) ».

À la clé, « un important plan d'investissement et de rénovation. Cet investissement, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros, est soutenu par son actionnaire majoritaire Gimv et par l'arrivée de la Société Générale comme nouvel actionnaire minoritaire du Groupe, qui s'inscrivent tous les deux dans la durée », poursuit le communiqué.

Reste à régler une dernière question pour la Ville de Vichy, en course pour une inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco : celui de la cession du domaine thermal de Vichy par l'État à la municipalité. Le dossier est actuellement en cours d'instruction par les services de Bercy. ■

Matthieu Perrinaud

➔ **Champ d'action.** Avec cette acquisition, le Groupe France Thermes devient propriétaire de l'intégralité des activités du groupe Compagnie de Vichy.

PRESSE ■ Des textes inédits présentés par la Fondation Varenne

Quand Varenne évoquait Jaurès

« Je n'ai jamais été l'homme de quelqu'un, sauf peut-être de Jaurès dont l'ascendant sur ma pensée a un peu décidé de ma vie ». Ces mots sont ceux d'Alexandre Varenne, fondateur du journal *La Montagne*.

Dans ses mémoires rédigés entre 1941 et 1944, il témoigne de son attachement pour cette grande figure du socialisme qui fonda lui aussi un journal, *L'Humanité*, en 1904. « Un puissant génie, d'une culture prodigieuse, un des plus beaux exemplaires d'humanité qui aient honoré notre époque », appuie-t-il.

« Alexandre Varenne a évoqué à de nombreuses reprises Jean Jaurès au fil de ses écrits, nous offrant de lui une lecture historique mais aussi, parfois, plus familière », explique Daniel Pouzadoux, président de la Fondation Varenne. De quoi donner l'idée à l'institution, qui conserve ses carnets, de rassembler ces évocations pour les transmettre aux équipes de *L'Humanité*. Une remise des textes qui a eu lieu jeudi matin, au



RENCONTRE. Patrick Le Hyaric (3^e en partant de la gauche) et une partie de l'équipe de *L'Humanité* ont accueilli Daniel Pouzadoux et Soizic Bouju (4^e et 5^e en partant de la gauche) dans leurs locaux.

siège du journal à Saint-Denis, et qui a été également l'occasion pour la Fondation Varenne de marquer son soutien à *L'Humanité*, qui fait face actuellement à une situation économique difficile.

« Nous rappeler qui nous sommes »

Un siècle après la création de ces deux titres de presse (*La Montagne* fête d'ailleurs cette année son centenaire), le fil entre leurs fondateurs a ainsi été retissé le temps d'une rencontre. Dans les locaux

de *L'Humanité*, la directrice générale déléguée du groupe Centre-France *La Montagne*, Soizic Bouju, et le directeur de *L'Humanité*, Patrick Le Hyaric, ont échangé sur les parcours croisés d'Alexandre Varenne et Jean Jaurès.

Ils en ont profité pour souligner combien la réflexion sur ce qui fait l'identité d'un quotidien était aujourd'hui fondamentale. « Alors que notre profession est traversée par de nombreux questionnements, il est impor-

tant de nous rappeler qui nous sommes », note Soizic Bouju, évoquant également un questionnement nécessaire sur « les raisons de notre existence » et « le sens que notre présence a pour les territoires ».

Patrick Le Hyaric a, de son côté, assuré que la pensée de Jaurès restait « le fil directeur » de son journal. Un journal dont l'ambition, dit-il, demeure intacte : « Porter les débats autour des enjeux de l'émancipation humaine ». ■

François Desnoyers